



Syndicat d'Electrification et des Eaux du Sud Est des Ardennes

LANDEVES - 08400 BALLAY

Tel : 03 24 71 61 91 – Fax : 03 24 71 97 00

Email : sse.ballay@syndicats-ballay.fr <http://www.ballay-syndicat.com>

RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2006

(ARRETE A FIN NOVEMBRE 2006)

SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2006 :

Conformes aux prévisions budgétaires :

Investissements réalisés en 2006 : renouvellement du serveur informatique, équipements de réseaux et logiciels associés.

Remplacement du véhicule de direction (307 Peugeot) avec reprise du véhicule existant

Entretien lourd : revêtement enrobés sur la partie de l'entrée et zone trafic poids lourds de nos locaux de Ballay.

FONCTIONNEMENT EN 2006 :

Pas d'évolution dans le personnel et le fonctionnement du service administration générale ; M. David LEMAITRE ,Attaché Territorial stagiaire (détachement pour stage) a été titularisé dans ses fonctions.

SERVICE ELECTRIFICATION RURALE

FINANCEMENT DES PROGRAMMES 2006 :

La répartition des financements pour les travaux d'électrification rurale (FACE – Conseil Général et FDEA) et la répartition de diverses recettes entre les 7 syndicats d'électrification était établie sur la base d'une grille de répartition incluant divers paramètres.

Pour le SUD EST notre quote-part fixée début 2006 est de 13,34% (en comparaison le taux 2005 était de 12,31%).

Cette année le Conseil Général a décidé de nous suivre en fonction de nos besoins en extension (activités ou habitations) sans tenir compte de la grille de répartition, **mais sur une autorisation de programme de 1 000 000 € sur 2006 et 2007.**

Nous avons retrouvé depuis **2005**, une ligne budgétaire «**Fédération**» pour les travaux d'électrification rurale qui a été globalisée avec les travaux neufs d'Eclairage Public, laissant la possibilité au Syndicat de définir ses propres arbitrages en la matière.

Programmes aidés 2006	Montant Travaux T.T.C. Subventionnables Réalisables avec la grille virtuelle	Montant Travaux T.T.C. Subventionnables Inscrits et autorisés
PROGRAMME FACE A ET B	39 486,40€	39 286,32€
PROGRAMME FACE C (Travaux esthétiques)	56 961,80€	53 657,97€
PROGRAMME CONSEIL GENERAL	102 615,42€	119 507,81€
PROGRAMME FEDERATION	68 011,05€	68 011,05€
En se réservant une enveloppe de 120 000,00€ pour les travaux neufs d'éclairage public		
TOTAL :	267 074,67€	280 463,15€
	dont 142 101,82 € réservés exclusivement pour extensions et renforcements	dont 158 794,13€ réservés exclusivement pour extensions et renforcement
(Rappels – 2000 : 1 406 661 F - 2001 : 1 172 839,40 F – 2002 : 227 609,93€ (1 493 023 F) 2003 : 235 877,57€ (1 547 255 F) + FDEA de 29 606,77 €) – 2004: 194 778,71 € - 2005 : 236 782 €		

On constate :

- Des aides d'Etat (FACE AB) en diminution.
- Une relative stabilité des aides globales

Recettes dans le cadre du contrat de concession	
Désignation	Montant global SSE 2006
TAXES SUR L'ELECTRICITE Taxe communale sur l'électricité versée par EDF à la FDE répartie de la façon suivante : - 32,70% à la FDE - 67,30% aux syndicats en 2006(Quote-part SSE : 13,34%)	132 627,43€ Manque 1 trimestre (en 2005 : 153 313,74€)
REDEVANCE DE FONCTIONNEMENT dite R1 Calcul de la redevance faisant intervenir la longueur des réseaux HT et BT, la population, la durée de la concession - 100% à la FDEA - 0% aux SYNDICATS en 2006	Compensée par un reversement plus important de la taxe sur l'électricité
REDEVANCE D'INVESTISSEMENT dite R2 (redevance 2005 perçue en 2006 calculée sur investissement 2003 compris Eclairage public)	10 738,00€ (en 2005 : 0.00€)
REDEVANCE ENERGIE RESERVEE Mise à disposition d'EDF de l'énergie réservée à l'autorité concédante	0 000,00€ <i>(dossier en suspens depuis mi 2004)</i>
REVERSEMENT TICKETS BLEUS Reversement par EDF d'une partie du ticket d'accès en fonction des extensions de réseaux faite par l'ER - 8 réalisées en 2006 (mai 2005 à mai 2006)	7 721,50€
TOTAL :	151 086,93€ Avec 3 trimestres de taxes (en 2005 : 164 910,00€)

TRAVAUX REALISES EN 2006 (PREVISION AU 31/12/2006) :

Nous aurons réalisé en 2006 un montant de travaux de :

- **311 130,20 €** TTC - honoraires du syndicat compris
- **135 215,00 €** TTC sont en cours de réalisation à des phases diverses d'avancement

Pour mémoire, montants de travaux d'électrification rurale hors coffrets forains et éclairage des années précédentes :

- 429 571,05 € en 2005
- 184 589,18 € en 2004 ;
- 277 930,78 € en 2003 ;
- 347 596,22 € en 2002 ;
- 1 682 381,55 F en 2001 ;

On peut noter un montant d'investissement en retrait par rapport à 2005 (opérations étudiées en attente de décision des donneurs d'ordre ou retardées : LE CHESNE lotissement et sites GSM par exemple).

Avancement des programmes de travaux en 2006					
ANNEE	Situation des engagements et consommations de crédits				
	Programme		Dotation en travaux Aidés	% avancement (Travaux réalisés)	Observations
2005	FACE AB (65%)		45 545,63€	100,00%	SOLDE
	FACE C (65%)		52 686,49€	99,26%	SOLDE
	CONSEIL GENERAL (65 %)		72 172,72€	98,24%	SOLDE
	FDEA		66 377,23€	100,00%	SOLDE
	SYNDICAT (Fonds propres)	113 266,36 €		100,00%	SOLDE
	Sous total année 2005 :			236 782,07€	
2006	FACE AB (65%)		39 486,40 €	100,00%	A SOLDER
	FACE C (65%)		53 657,97 €	100,00%	A SOLDER
	CONSEIL GENERAL (65 %)		119 507,81 €	78,00%	
	FDEA		68 011,05 €	0%	
	SYNDICAT (Fonds propres)	19 049,29€		100,00%	SOLDE
	Sous total année 2006 :			280 463,15 €	

Ces travaux correspondent à :

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	MONTANT TTC Total opération
TRAVAUX REALISES , TERMINES OU EN PHASE FINALE EN 2006 (PREVISION AU 31/12/2006)			
SAULCES CHAMPENOISES	Desserte Bât. Agricole SCEA du Clocher	CG2005	15 679,24 €
CHAMPIGNEULLE	Extension BT parcelles ZI 31-16-17 – Aérien	CG2005	3 203,24 €
SOMMAUTHE	Extension BT Mrs BERTHOLET Daniel et Thierry	CG2005	2 385,24 €
BRIEULLES SUR BAR	Dissimulation Centre Bourg et place de l'Eglise 1ere Tranche	FDEA 2005	55 886,37 €
TERMES	Dissimulation partielle secteur Mairie (2005)	FDEA 2005	4 174,32 €
TAILLY	Restructuration BTS Les Forgettes sans terrassements	Syndicat 2005	4 197,61 €
LA BERLIERE	Extension BT ferme du château	CG2006	12 283,39 €
SAULCES CHAMPENOISES	Extension/Renforcement route de Mont Laurent	CG2006	11 040,52 €
ATTIGNY	Extension BTS SARL Marchand (Restauration)	CG2006	27 770,76 €
ATTIGNY	Extension BTS Zone Activités Place Carloman (2006)	CG2006	5 379,55 €
GRIVY LOISY	Extension BTS Bât agricole Mr Bernard CREUWWELS	CG2006	7 282,45 €
TERRON SUR AISNE	Extension BTS Bât. Agricole Mr LAÏES Benoît	CG2006	2 245,73 €
FALAISE	Déplacement Coffret Forains	Syndicat 2006	1 587,98 €

Rapport d'activité 2006

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	MONTANT TTC Total opération
ATTIGNY	Extension BTA terrain de loisirs ZH 38 et 39	Syndicat 2006	5 043,61 €
BEFFU MORTHOMME	LE Renforcement /Extension BT Mairie	FACE AB 2006	7 615,81 €
SAINT PIERREMONT	Extension BTA étang Mr DUGENIE	Syndicat 2006	5 983,98 €
OCHES	Extension BTA GAEC RATAUX	CG2006	7 759,10 €
GRANDPRE	Dissimulation Rue Chantereine	FACE C 2006	65 492,30 €
SAVIGNY/AISNE	Extension BTS parcelle 532	Syndicat 2006	3 467,20 €
APREMONT	Extension BT Mr Loic BOVEROUX	CG2006	9 322,16 €
MONTGON	Mise en conformité BT du H61 F.Fontaine	FACE AB 2006	4 014,91 €
MONTHOIS	Extension BTS Parcelle ZL 31 TALARICO Olivier	CG2006	4 822,43 €
VAUX CHAMPAGNE	Extension BTA 4 parcelles CD 143	CG2006	3 141,06 €
MARS BOURCQ	SOUS Extension BTS parcelle B 165 + B71	FACE AB 2006	21 835,47 €
BRIEULLES SUR BAR	Extension BTS Habitation Mr JP Duquenne (ZN 53)	CG2006	7 580,30 €
CHARBOGNE	Extension BTS parcelle ZK 378 Mr LELOUX Christophe	CG2006	5 985,72 €
ARDEUIL	Extension BT parcelle ZE 16 partielle	CG2006	3 679,74 €
ATTIGNY	Déplacement support BT en privé	Syndicat 2006	2 270,03 €
		TOTAL EN EUROS	311 130,20 €
		SOIT EN FRANCS	2 040 880,33 F

TRAVAUX PROGRAMMES, ENGAGES OU EN COURS DE REALISATION

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	MONTANT TTC Total opération
SUZANNE	H 61 pour Bâtiment Agricole SCEA Barbançon-Mary	FACE AB 2006	19 705,72 €
SAULCES CHAMPENOISES	Amenée au lotissement + 3 lots	CG 2006	17 584,82 €
ALLAND'HUY SAUSSEUIL	Desserte BTS Parcelle C 234	CG 2006	9 125,41 €
BRECY BRIERES	Extension BTS Mr MEENS François	FDEA 2006	5 437,47 €
SAVIGNY	Dissimulation Bagot (engagement 2006-réalisation 2007)	FDEA 2006	25 741,03 €
LE CHESNE	Dissimulation Rue Notre Dame (engagement 2006-réalisation 2007) PARTIEL POUR :	FDEA 2006 partiel	21 375,68 € Sur 78 483,04 €
ECORDAL	Dissimulation rue des Telliers (engagement 2006-réalisation 2007)	FDEA 2006	36 244,87 €
		TOTAL EN EUROS :	135 215,00 €
			886 952,26 F

TRAVAUX A PROGRAMMER ET A ENGAGER

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Priorité	MONTANT TTC
		1 : Urgent 2 : En 2007 3 : Peut être différé	Travaux TTC
En instance de programme au CG			
AUTRY	Création H61 Les Bièvres	2	17 636,54 €
LOUVERGNY	Extension BTS LELARGE Jérôme	2	3 570,73 €
EN ATTENTE D'ACCORD DEFINITIF			
LES GRANDES ARMOISES	Extension BTS parcelle B 201 - GAEC de la fontaine	2	17 983,88 €
TOGES	Dissimulation partielle Mairie	2	2 496,90 €
NEUVILLE DAY	Desserte BTS site GSM Orange	2	18 388,66 €
MARVAUX VIEUX	TARIF JAUNE GAEC des Trières	2	46 892,68 €
LE CHESNE	Extension pour lotissement " Du Haut de Bechefer"	2	23 222,94 €
LE CHESNE	Lotissement " Du Haut de Bechefer" Voie intérieure	2	26 172,79 €
OCHES	Desserte du pompage	2	14 519,24 €
BOULT AUX BOIS	Extension BTS Chemin des bons prés	2	12 719,63 €
MOURON	Extension BTA parcelle ZA 98 A	2	2 970,92 €
	TOTAL EN EUROS :		186 574,91 €
	SOIT EN FRANCS :		1 223 851,18 F

TRAVAUX FACE C (DISSIMULATION) A PROGRAMMER

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Priorité	MONTANT TTC Eligible
BRIEULLES SUR BAR	Dissimulation Centre Bourg et place de l'Eglise 2ème Tranche	Fin 2007/début 2008	46 100,00 €
LE CHESNE	Dissimulation Rue Notre Dame- PARTIEL	Partiel 2006/2007	58 756,72 €
LA CROIX AUX BOIS	Dissimulation Chemin du Cimetière	2007	12 800,00 €
	TOTAL EN EUROS :		117 656,12 €
	SOIT EN FRANCS :		771 773,56 F

TRAVAUX ETUDIÉS EN ATTENTE OU EN COURS D'ETUDE

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Montant TTC Travaux	OBSERVATIONS OU PRIORITES
LAMETZ	Extension BTS parcelles AB 98 et 99	3 365,75 €	Pré-étude suite à CU
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZD 28	13 173,05 €	Pré-étude suite à CU
MARS SOUS BOURCQ	Extension BTS Entreprise LOCARD	15 185,89 €	Etude suite à dépôt PC
BELLEVILLE SUR BAR	Terrain de Loisirs PATUREAUX Claude	27 345,22 €	Demande Particulier
BOULT AUX BOIS	Extension BTS parcelle ZA 62	6 250,00 €	Pré-étude suite à CU
OLIZY PRIMAT	Voie nouvelle	24 028,11 €	Demande Commune – Echéance ?
VERPEL	Extension BTS bâtiment agricole REMY Thierry	23 140,55 €	Demande agriculteur-Echéance ?
VERPEL	Extension BTA bâtiment agricole REMY Thierry	12 939,97 €	Demande agriculteur-Echéance ?
CHARBOGNE	Extension BTS parcelle ZK 13	4 072,81 €	Etude suite à dépôt PC
BOULT AUX BOIS	Extension BTS MATHIAS Frédéric	14 105,66 €	Demande artisan > 2007
LA SABOTTERIE	Extension BTParcelle ZA 19 partielle	7 206,57 €	Pré-étude suite à CU
LA SABOTTERIE	Extension BTParcelle ZC 27 partielle	6 350,22 €	Pré-étude suite à CU
RILLY SUR AISNE	Suppression Cabine Haute	41 406,67 €	Demande Commune > 2007
GERMONT	Extension BTS Mr KMITTA Michael	8 355,56 €	Pré-étude suite à CU
OLIZY	Extension BTS parcelles AB 314 et 145	7 777,48 €	Pré-étude suite à CU
GRIVY LOISY	Extension BTS parcelle AH 45	3 963,63 €	Pré-étude suite à CU
LA CROIX AUX BOIS	Extension BTA parcelle B 25	2 866,45 €	Pré-étude suite à CU
TAILLY-ANDEVANNE	Site téléphonie mobile « Conseil Général »	7 622,00 €	Prévu en 2006 – en attente décision > 2007
TAILLY SOLUTION 2	Site téléphonie mobile « Conseil Général »	15 258,86 €	Prévu en 2006 – en attente décision > 2007
TAILLY SOLUTION 1	Site téléphonie mobile « Conseil Général »	22 706,68 €	Prévu en 2006 – en attente décision > 2007
VERPEL	Site téléphonie mobile « Conseil Général »	11 583,40 €	Prévu en 2006 – en attente décision > 2007
LANDRES SAINT GEORGES	Site téléphonie mobile « Conseil Général »	20 900,40 €	Prévu en 2006 – en attente décision > 2007
SUZANNE	Extension BTA Parcelles E 2227 -228	1 825,35 €	Pré-étude suite à CU
NEUVILLE DAY	Extension BTS parcelle B03 171	9 100,26 €	Pré-étude suite à CU
TOGES	Extension BTS parcelles A 435 437	10 615,64 €	Pré-étude suite à CU
BRIQUENAY	Extension BTS parcelle ZB 72	8 995,03 €	Pré-étude suite à CU
SUZANNE	Extension BTA Parcelle E 232	2 625,20 €	Pré-étude suite à CU

Rapport d'activité 2006

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Montant TTC Travaux	OBSERVATIONS OU PRIORITES
VONCQ	Extension BTS terrain de loisirs Mme ADAM	4 804,36 €	Demande particulier Echéance ?
MONT SAINT MARTIN	Bâtiment agricole Melle DEBRIELLE - Solution aérienne	19 033,08 €	Demande Agriculteur Echéance ?
MONT SAINT MARTIN	Bâtiment agricole Melle DEBRIELLE - Solution souterraine	42 111,63 €	Demande Agriculteur Echéance ?
SAINT JUVIN	Extension BTS parcelle ZL 31	12 162,22 €	Pré-étude suite à CU
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZA 12 partielle	7 582,95 €	Pré-étude suite à CU
OLIZY	Extension BTS Parcelle ZH 42	4 378,58 €	Pré-étude suite à CU
SAVIGNY/AISNE	Extension BTS Mme BARBIER	4 185,94 €	Etude suite à dépôt PC
BOULT AUX BOIS	Extension BTS parcelle ZA 62	7 663,09 €	Pré-étude suite à CU
BELLEVILLE SUR BAR	Lotissement 8 lots	8 260,57 €	Echéance ?
BUZANCY	Lotissement 15 Lots	21 716,76 €	Echéance ?
TERMES	Suppression Cabine Haute		Proposition SSE > 2007/2008
CHARBOGNE	Extension BTS Parcelle ZC 32	3 478,94 €	Pré-étude suite à CU
MARCQ	Extension BTS Parcelle ZCO1 9	4 894,18 €	Pré-étude suite à CU
LE CHESNE	Bât. Agricole PIERRON Pascal	31 434,15 €	Demande Agriculteur Echéance ?
APREMONT	Extension BTS parcelle ZB 118	7 126,43 €	Pré-étude suite à CU
SOMMAUTHE	Extension BTS parcelle ZC 22 (2 parcelles)	11 713,59 €	Pré-étude suite à CU
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZBO1 37 divisée A B C	8 080,39 €	Pré-étude suite à CU
LA SABOTTERIE	Extension BTA Mr et Mme BERTEAUX Philippe	2 703,59 €	Pré-étude suite à CU
VONCQ	Extension BTS relais de chasse BUARD jacky	8 631,07 €	Etude suite à dépôt PC
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZC 20	5 375,92 €	Pré-étude suite à CU
SAULCES CHAMPENOISES	TARIF JAUNE SILO C.A.J.	6 341,97 €	Demande EDF Echéance ?
GRIVY LOISY	Extension BTS Parcelle AI 105	4 359,93 €	Pré-étude suite à CU
SAVIGNY/AISNE	Extension BTS Parcelles F 291 et 292	3 926,38 €	Pré-étude suite à CU
VONCQ	Extension BTS Hangar existant Mr Guy JOSEPH	11 169,91 €	Demande particulier Echéance ?
BRIEULLES SUR BAR	Extension BTS parcelle ZN 14	5 950,61 €	Pré-étude suite à CU
GRANDPRE	Extension BTS parcelle E790	4 564,96 €	Pré-étude suite à CU
NEUVILLE DAY	Extension BT Chalet Mme LADOUCE La Commodité		Demande particulier Echéance ?
LES ALLEUX	Extension BTA 2 parcelles	2 608,72 €	Demande particulier Echéance ?
SUZANNE	Extension BTS rue de la Grande Grange 1ère TRANCHE	10 088,34 €	Demande Commune – reportée

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Montant TTC Travaux	OBSERVATIONS OU PRIORITES
SUZANNE	Extension BTS rue de la Grande Grange 2ème TRANCHE	8 798,77 €	Demande Commune - reportée
BAYONVILLE	Mise en souterrain BTA Château de Landreville		Demande particulier ??
AUTRUCHE	Ancienne Gare	9 300,36 €	Pré-étude suite à CU
CHARBOGNE	Extensio BTS Desserte parcelle ZK 15	5 842,56 €	Pré-étude suite à CU
OLIZY	Extension BT parcelle 367	5 006,19 €	Pré-étude suite à CU
LE CHESNE	Poste Lotissement "La petite Vigne"		
BUZANCY	Zone d'activité coté SCREB		Opération 2C2A 2007
SAINTE-VAUBOURG	Remplacement cabine haute par CBS 250 KVA. - Etude 2001 OS 98-13 du 03/03/1998 annulé		Attente proposition de nouvel emplacement pour envisager une éventuelle étude modificative
	TOTAL POUR INFORMATION :	>650 000 €	

Soit plus de **60 opérations**, en cours d'étude, en attente de décision ou sans suite à ce jour pour lesquelles des **pré-études ou des études ont été réalisées**.

Nombre d'opérations devraient être engagées en 2007 (nous n'en maîtrisons pas le planning et ne disposons parfois que **d'informations très partielles de la part des communes, qui n'informent pas le Syndicat des suites données aux pré-études**

transmises lors des dépôts de CU ou PC), les inscriptions seront faites suivant **l'ordre d'arrivée des accords définitifs** et des possibilités de financement pour 2007, **des priorités seront à définir selon les urgences**.

RAPPEL SUR LA PROGRAMMATION TRAVAUX FACE C (ESTHETIQUES)

Le Syndicat n'aura la possibilité d'inscrire qu'un montant limité de travaux (FACE C + partie du programme FDEA) sur le programme 2007 :

Les chantiers pour lesquels des contacts ont eu lieu et pourront être **pris en compte en 2007** sont les suivants :

Programmation FACE C	
LE CHESNE – Rue Notre Dame	Inscription partielle 2006 solde en 2007 – Travaux 2007
BRIEULLES SUR BAR – Dissimulation centre bourg 2ème Tranche	Fin 2007 ou début 2008
SAVIGNY/AISNE – Bagot	– Inscrit programme 2006 – Travaux début 2007
ECORDAL - Dissimulation Rue des Telliers (CD 30)	– Inscrit en 2006 – Travaux en 2007
LA CROIX AUX BOIS : Chemin du Cimetière	– A inscrire en 2007

Pour faire face aux engagements futurs, il est donc indispensable de **planifier** les opérations sur le **long terme** avec des engagements fermes et un échéancier précis des communes.

Dans l'hypothèse où le Syndicat ne peut pas accompagner la commune lors de la réalisation de voirie, nous proposons que le Syndicat réalise les

études de dissimulation de réseaux de façon à ce que celle-ci puisse intégrer, dans le marché Voirie, les fourreaux nécessaires à l'enfouissement futur des réseaux sur la base d'un plan précis. (Un **plan de récolement**, établi par l'**entreprise de V.R.D.**, est **impératif** après travaux)

RAPPEL DES DELAIS ET MODALITES DE REALISATION DES TRAVAUX

1. Rappel concernant les permis de construire :

Rappel Antérieur :

« Dés lors qu'une autorisation de construire nécessite l'extension des réseaux publics d'électricité le S.S.E. doit être consulté (à l'aide des fiches de renseignements transmises à chaque commune et aux services de la D.D.E.)

Il paraît, en effet, inconcevable qu'une autorisation de construire nécessitant une extension des réseaux publics soit délivrée sans consultation de l'organisme compétent en matière de distribution d'énergie électrique sur le territoire communal et qui aura à supporter, en partie, la dépense.

La responsabilité du service instructeur ou de la commune (dans le cas de renseignements erronés) pourrait être engagée et donner lieu à réparation au profit du service public lésé en cas de difficulté ou d'impossibilité de recouvrement des participations aux extensions de réseau. »

Nous avons mis en place avec les services instructeurs une procédure de consultation pour toutes les autorisations de construire et nous sommes **systématiquement consultés** pour toute construction nécessitant le raccordement au réseau électrique en tant que collectivité compétente en matière de distribution d'énergie électrique sur le territoire communal.

Cette procédure est décrite dans le chapitre ASSAINISSEMENT

Suite aux pré-études réalisées et transmises aux communes il est **impératif que nous soyons informés des suites données et des décisions prises par la commune** (permis de construire délivré, début des travaux, engagement et délibération de la commune)

2. Renforcement et extension :

Rappel des délais et procédures :

Cheminement des dossiers :

- Pour un bâtiment existant (ou un besoin spécifique) la demande du particulier est transmise à la mairie de la Commune et cette demande est transmise au syndicat pour étude

- Pour une autorisation de construire, le dossier doit être transmis pour avis au Syndicat par le service instructeur ou la commune.

Si l'extension est inférieure à 30m, c'est EDF qui intervient dans le cadre du branchement (forfait)

Si l'extension est supérieure à 30m (participation à la charge de la commune) ou s'il y a nécessité d'un renforcement c'est le syndicat qui intervient.

Instruction de la demande :

- Visite sur le terrain

- Etude technique (avant projet)

- Concertation avec EDF

- Réponse avec le montant de la participation financière (particulier ou commune)

DELAJ : 1 MOIS

Après engagement du demandeur sur sa participation (particulier ou commune):

- Inscription sur un programme ER (FACE ou CG) – demande de subvention

- Instruction du dossier par les services du conseil général

- Décision de la commission permanente du conseil général

- Notification de l'arrêté de subvention au Syndicat

DELAJ : variable suivant les sessions de la CO.PER. – 2 MOIS ENVIRON

- Ordre de service de réalisation

- Etude détaillée de réalisation

- Dépôt du permis de construire de la ligne (article 49)

- Délai réglementaire de 21 jours

- Réalisation des travaux : (Variable suivant l'importance - maximum de 3 mois)

- Remise au concessionnaire EDF pour mise sous tension (suivant les nouvelles procédures mises en place depuis le 01 septembre 2002)

DELAJ GLOBAL : 3 MOIS

Les demandes doivent donc être effectuées 6 MOIS avant les besoins en énergie.

3. Dissimulation de réseaux

Rappel antérieur

a) Financement :

Le Syndicat dispose de financement pour la dissimulation de réseau :

- financement d'état : FACE C qui est limité ; le syndicat ne peut donner une suite favorable aux demandes des communes que dans la limite de son budget.

Les modalités financières sont les suivantes

- Electricité : part à la charge de la commune représentant 20% minimum du montant des travaux TTC

- Eclairage : part à la charge de la commune représentant 40% du montant HT plafonné suivant les modalités de subvention votées par la FDEA.

- Réseaux téléphoniques : nouvelles modalités mises en place sur le plan national et départemental (dépenses partagées entre France Télécom et la collectivité)

b) Délais :

Il est nécessaire de rappeler :

*que les travaux doivent être programmés au plus tard pendant l'année N-1 pour permettre :

- la mise en place des financements croisés (Voirie – ER – DGE...)

- la coordination de tous les services concernés

- les délais d'instruction et d'étude de chacun des services.

* que ceux-ci soient programmés en coordination avec les travaux de réaménagement de voirie ou de trottoirs.

Il est donc indispensable que nous soyons informés dès les premières études et avant-projets sommaires par les communes ou leur maître d'œuvre des opérations d'aménagement projetées pour qu'une dissimulation de réseaux soit envisageable dans la limite du budget disponible.

Pour la prise en compte définitive d'une opération il sera demandé à la commune la justification de l'inscription au budget communal de l'opération considérée.

COFFRETS FORAINS

La nouvelle « opération coffrets forains » mise en place pour l'année 2005 exclusivement, s'est achevée comme prévu le 31/12/2005.

ECLAIRAGE PUBLIC

En 2006 l'activité Eclairage public a été la suivante :

En travaux neufs (hors prestations ponctuelles SEICE) :

Terminaison d'opérations engagées en 2005 et reportées : **1 128,65 € H.T.** (Le Chesne)

OPERATIONS 2006

Montant des opérations prévisionnelles inscrites sur le programme FDEA 2006 : **134 195,80 €**

Montant des opérations engagées et réalisées :

116 057,33 €

Les opérations inscrites non engagées seront annulées et feront éventuellement l'objet d'une nouvelle demande d'inscription sur le programme 2007 de la FDEA à savoir :

Ce qui représente une aide financière de **33 129,07 €** du Syndicat en direction des communes

COMMUNES	OBJET DES TRAVAUX	ETAT D'AVANCEMENT
BRIEULLES SUR BAR	Dissimulation Centre Bourg -1ère Tranche- 9 PL + support projecteurs	TERMINE
ATTIGNY	Réaménagement rue des vieux moulins - 7 PL	TERMINE
LE CHESNE	Rénovation Centre Bourg - 19 candélabres + 3 PL sur console + armoire	TERMINE
GRANDPRE	Dissimulation rue Chantereine	TERMINE
ARDEUIL MONTFAUXELLES	ET Rénovation EP aérien - village -19 PL	TERMINE

Rapport d'activité 2006

COMMUNES	OBJET DES TRAVAUX	ETAT D'AVANCEMENT
TANNAY	Rénovation Eclairage Public L'ensemble : 3 candélabres + 28 PL - Solution A bis	TERMINE
VONCQ	Eclairage du Kiosque	TERMINE
NOUART	Rénovation EP aérien Tranche 2006 - 12 PL	TERMINE
ECORDAL	1 PL sur Candélabre ruelle du chateau	TERMINE
FALAISE	Eclairage Chemin du Bauchet - 3 PL	TERMINE
SAULCES CHAMPENOISES	Eclairage Route d'Attigny : 1 Candélabre	TERMINE
SAULCES CHAMPENOISES	Eclairage Impasse Saint Nicolas - 2 Cand. Fonctionnels	TERMINE
ALLAND'HUY SAUSSEUIL	Rénovation EP aérien - 26 PL -	TERMINE
BELLEVILLE SUR BAR	CHATILLON - 2 PL ruelle Notre Dame	TERMINE
MONT SAINT MARTIN	1 PL sur Candélabre Mr Machault	TERMINE
NEUVILLE DAY	Rénovation Eclairage - 11PL	TERMINE
VONCQ	Pose d'un PL rue du Paradis	TERMINE
SAINT LAMBERT	Rénovation Eclairage - 14PL	TERMINE
CHARBOGNE	Déplacement PL rue des écoles	SANS SUITE – ANNULE ?
TOGES	Renforcement Eclairage Place de la Mairie - 3 PL - 2 candélabres - 1 projecteur	SANS SUITE – REPORTE ?
LA CROIX AUX BOIS	Dissimulation Chemin du Cimetière	SANS SUITE – REPORTE ?
SY	Rénovation EP Aérien - 16 PL -	SANS SUITE – REPORTE ?
LES PETITES ARMOISES	Rénovation EP aérien - Mairie - 4 PL	SANS SUITE – REPORTE ?
LES PETITES ARMOISES	Rénovation EP aérien - village 13 PL	SANS SUITE – REPORTE ?
LE CHESNE	Rue du Petit Moulin - 3 PL -	ANNULE
SAULCES CHAMPENOISES	Eclairage Impasse Saint Nicolas - 1 Cand.	SOLUTION ANNULEE
SAINTE VAUBOURG	Illumination Eglise	SANS SUITE – ANNULE
ARDEUIL ET MONTFAUXELLES	Rénovation EP aérien entre les 2 hameaux (8 poteaux - 4PL)	SANS SUITE - ANNULE
LES PETITES ARMOISES	Rénovation EP aérien - extension chemin - 1 PI	SANS SUITE – ANNULE
SAINT LOUP TERRIER	Eclairage abords de l'Eglise et mise en valeur de l'Eglise : 6 projecteurs	REPORTE 2007

Pour l'année 2006 le montant de travaux engagés, est à un niveau satisfaisant comparable à 2005 contrairement à 2003 et 2004 (manque de projets des communes).

Pour l'année 2007, nos possibilités budgétaires (et celles de la FDEA) permettront vraisemblablement de réaliser environ **150 000,00 € H.T.** de travaux neufs(hors SEICE), dont **une partie** est d'ores et déjà étudiée ou en cours d'étude, il s'agit de :

Travaux neufs prévisionnels 2007		
TOGES	Renforcement Eclairage Place de la Mairie - 3 PL - 2 candélabres - 1 projecteur	2007 à confirmer par la commune – nouvelle demande à formuler (actualisation)
LA CROIX AUX BOIS	Dissimulation Chemin du Cimetière	2007 à confirmer par la commune – nouvelle demande à formuler (actualisation)
SY	Rénovation EP Aérien - 16 PL -	2007 à confirmer par la commune – nouvelle demande à formuler (actualisation)
LES PETITES ARMOISES	Rénovation EP aérien - Mairie - 4 PL	2007 à confirmer par la commune – nouvelle demande à formuler (actualisation)
LES PETITES ARMOISES	Rénovation EP aérien - village 13 PL	2007 à confirmer par la commune – nouvelle demande à formuler (actualisation)
SAINTE VAUBOURG	Mise en valeur de l'Eglise	Décision commune ?
LE CHESNE	Dissimulation Rue Notre Dame - 17 PL	2007
BOULT AUX BOIS	Chemin des bons prés – 6 PL	2007 à confirmer par la commune – nouvelle demande à formuler (actualisation)
BRIEULLES SUR BAR	Dissimulation Centre Bourg -2ème Tranche - 7 PL	à confirmer 2007/2008
BUZANCY	Lotissement 15 lots	Décision et échéance ?
BELLEVILLE SUR BAR	Lotissement 8 lots - 6 PL	Décision et échéance ?
SAULCES CHAMPENOISES	Amenée au Lotissement	Décision et échéance ?
FALAISE	Rénovation EP Lotissement 9 PL	2007
OLIZY	Voie nouvelle 13 PL	Décision et échéance ?
SAVIGNY SUR AISNE	Bagot - 8 PL	2007
BOURCQ	Rénovation EP aérien - 20 PL + 2 armoires	2007
ATTIGNY	2 PL rue Eugène FRERES	2007
TANNAY	Renforcement EP 2 PL + support projecteurs	2007 à étudier
NOUART	Rénovation Eclairage Les Champys	2007 à étudier
ARDEUIL	1 Candélabre	2007 à étudier
ECORDAL	Dissimulation rue des Telliers – 7 PL	2007
SAINT LOUP TERRIER	Eclairage abords de l'Eglise et mise en valeur de l'Eglise : 6 projecteurs	2007 à confirmer

Pour que les projets des communes soient pris en compte dans le programme de travaux 2006, il est impératif que les avant-projets soient étudiés et l'accord de la commune, **sous forme de délibération**, obtenu avant **le 30 mars 2007** ; nos besoins devant être transmis à la FDEA **avant le 15 avril**.

Nous vous invitons à nous contacter pour que les études de vos projets soient réalisées au plus tôt, nombre d'installations d'éclairage **nécessiteraient d'être rénovées ou améliorées**.

EN TRAVAUX PONCTUELS (LIES A LA MAINTENANCE) REALISES PAR LE SEICE :

Pour **19 857,01 €** de travaux réalisés et **400,00 €** de travaux en cours représentant **5 025,76 €** d'aide du Syndicat.

MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES RESEAUX REALISES PAR LE SEICE :

Le syndicat a versé une participation totale de 51 054,60 € compris participation d'Administration générale représentant 18 496,20 € d'aide du syndicat et 13 953,60 € d'aide de la FDEA

L'aide financière du Syndicat pour l'éclairage public s'élèvera pour **2006** à environ **56 651,03 €** + la maîtrise d'œuvre et la gestion des travaux d'éclairage assurées à titre gratuit pour les communes.

SERVICE EAU POTABLE

EVOLUTION DU PERSONNEL EN 2006 :

Le poste d'agent technique créé le 01/01/2006 (pour le remplacement à venir des départs en retraite) a été pourvu le 24 avril 2006 par le recrutement de M. Nicolas ANTOINE en qualité de contractuel.

Depuis le 01 novembre 2005, M. Jean Michel CLAUDIN déjà placé en C.P.A. depuis le 01/10/2005, est en longue maladie. Une demande de mise à la retraite à sa demande pour invalidité est en cours.

Son remplacement temporaire est assuré par un CDD.

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2006 :

Investissements réalisés cette année : le renouvellement de véhicules : un camion benne et un utilitaire d'intervention est en cours (commandes passées, livraison pour fin 2006/début 2007).

L'acquisition d'un « frontal » pour la consultation de toutes les stations équipées d'une télégestion prévue au BP 2006 sera reporté en 2007 dans le cadre d'une réflexion plus globale.

MAINTENANCE ET TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION

Délégation de compétences :

L'état des délégations de compétence est le suivant :

- Maintenance : 57 collectivités sur 78 collectivités potentielles représentant 87 communes et 8364 branchements (Evolution 2006 : commune de Bouconville). Les 57 collectivités sont réparties ainsi :

Compétence Collectivité : P=Production D=Distribution		
Communes	37	P & D
SIAEP	7 (soit 41 communes)	P & D
SIAEP production	4 (soit 9 communes)	P
Communes	9	D

- Relevé de compteurs : 4373 branchements représentant 6613 habitants (Evolution en 2006 : commune de Bouconville).

- Etablissement des factures d'eau : 1157 branchements pour 5 collectivités (sans changement)

- Gestion des plans effective à ce jour :

2589 branchements pour 11 collectivités soit 28% (SIAEP Avegre et Jailly, SIAEP Olizy - Brecy Brières, Challerange, Fléville, Vendresse, Autry, Condé les Autry, SIAEP Givry Saulces Champenoises, Neuville Day, Vrizy et SIAEP de Buzancy), aucune autre collectivité n'ayant confirmé son choix.

ACTIVITE DU SERVICE :

L'activité du service a été la suivante :

TYPE DE PRESTATIONS	MONTANTS RECOUVRES			NOMBRE		
	2006 (prov.)	2005	2004	2006 (prov.)	2005	2004
MAINTENANCE	251 524.62 €	242 830,27 €	233 734,96 €			
PRESTATIONS ANNEXES, dont :	258 171.20 €	252 770,79 €	198 160,43 €			
-Remplacement compteurs				351	312	186
-Branchements				98	114	86
-Travaux divers (hors remplacement vannes / vannettes)	135 095.86 €*	129 878,45 €	70 617,67 €			
Pose de regards isothermes				127	123	86

RESULTAT 2006 :

Pour l'exercice 2006, la maintenance, l'entretien et le dépannage des réseaux, l'équilibre financier est à peine atteint. La prise en compte des évolutions 2007 nécessitera une adaptation de certaines participations.

Le relevé des compteurs et l'établissement des factures d'eau : les recettes n'équilibrent pas les charges (Service apporté aux adhérents).

OPERATIONS EN MANDAT :

Deux collectivités, le SIAEP de la région d'OLIZY et le SIAEP des Grands Aulnois, nous ont sollicité pour que nous puissions réaliser pour leur compte en tant que mandataire (maîtrise d'ouvrage déléguée) la rénovation de leur station de pompage et de traitement ainsi que divers ouvrages annexes.

Des conventions de mandat ont été signées avec ces collectivités après publicité et mise en concurrence dans le cadre de procédure adaptée.

Avancement de ces opérations :

- SIAEP D'Olizy : Maîtrise d'œuvre retenue après appel public à la concurrence - avant projet réalisé - projet et dossier de consultation en cours
- SIAEP des Grands Aulnois : Consultation pour la Maîtrise d'œuvre en phase finale

EVOLUTION PROSPECTIVE 2006 :

L'année 2006 a été marquée par un nombre de fuites très important : 100 fuites sont comptabilisées entre le 1er janvier et le 31 mars, soit près de 8 fuites par semaine ! Sur l'année entière, le seuil de 300 fuites sera probablement atteint, soit près de 4 fuites pour 100 abonnés. Ceci révèle un vieillissement de nombreux réseaux : vieille fonte grise, PVC collé, branchements plomb,...). Il est à craindre que ces chiffres n'aillent qu'en augmentant, vu le faible taux de renouvellement des réseaux concernés.

La forte occurrence des fuites mobilise le personnel du Syndicat à hauteur de 1,5 équivalents temps plein sur l'année. Une évolution pessimiste obligera le Syndicat à s'adapter, soit par un recrutement supplémentaire, soit par l'acquisition de matériel plus moderne de détection de fuites, le surcoût entraînant une adaptation des participations.

Par contre, l'activité « prestations annexes » a été assez régulière en 2006 : globalement la programmation des chantiers les plus importants a permis de répartir la charge de travail, à l'exception du mois de juillet (pose de 400ml « du jour au lendemain »).

Il est encore demandé aux collectivités de programmer leurs besoins pour 2007 pour préparer les opérations dans les meilleures conditions et pour gérer efficacement le planning de charge.

Précisions sur les prestations annexes à la maintenance :

Les demandes de branchements neufs et de regards de comptage en limite de propriété se maintiennent à

un bon niveau en 2006. Le remplacement des branchements en plomb reste cependant marginal.

Le montant « Travaux divers » inclut plusieurs extensions ou renouvellement de réseau entrant dans le cadre du renforcement de la Défense Incendie des communes. D'autres travaux de moindre envergure sont également compris : raccordement de réserves, aménagement de réservoirs. En 2007, ces travaux devraient se poursuivre, le Syndicat a été sollicité par 38 communes pour leur défense incendie en 2006 et près de 40 devis ont été établis dans ce cadre.

Le renouvellement des compteurs se maintient aux alentours de 300 unités, en deçà d'un rythme normal de renouvellement évalué entre 400 et 500 unités. L'âge moyen des compteurs ne devrait pas dépasser 10 à 15 ans, un renouvellement systématique des compteurs de plus de 20 ans est recommandé.

TERRASSEMENTS :

Une convention annuelle existe avec l'entreprise LOCARD pour la réalisation des prestations de terrassements sur l'ensemble du Syndicat; ce principe sera reconduit en 2007.

GROUPES ELECTROGENES :

Le Syndicat a été sollicité 6 fois en 2006 pour la mise à disposition de ces groupes dans le cadre des procédures mises en place (recette totale : 998,00€ HT !) Pour mémoire, le coût annuel de fonctionnement pour ces groupes en 2006 est supérieur à 5 000,00 € HT (Frais de contrat maintenance et assistance, frais d'assurance et frais de maintenance et gestion internes.)

GESTION DES PLANS ET BASES DE DONNEES URBAINES

Etat d'avancement du service

- 1) Etablissement des plans Eclairage : Sans Objet (réalisé par le SEICE)
- 2) Etablissement des plans AEP :

Plans et base de données :

- Terminés pour Neuville Day
- En phase finale pour : SIAEP Buzancy

- La mise à jour évolutive en « temps réel », et les réponses au D.I.C.T. pour le compte des collectivités.

Diagnostic des réseaux et ouvrages AEP

- Retard dans la réalisation des diagnostics qui n'a pas encore été résorbé totalement en 2006 :
- Neuville Day : terminé en juillet 2006
- SIAEP de Buzancy, qui devra être terminé pour le 1^{er} trimestre 2007.

SERVICE ASSAINISSEMENT GENERAL**EVOLUTION DU PERSONNEL EN 2006 :**

Le personnel des services assainissement (S.P.A.N.C. et S.A.T.A.Z.) est composé :

- Samuel CHOINET, responsable des services assainissement,
- Magaly ALLAIN, Technicienne Territoriale,
- Estelle CORDIER, secrétaire du S.P.A.N.C.,
- Emilie MORLET, emploi occasionnel secrétaire (temps complet du 1^{er} juillet au 30 septembre 2006 et mi-temps du 15 octobre au 15 décembre 2006),
- Bernard LAGASSE agent de bon fonctionnement (recruté au 22 mai 2006),
- Thierry RAUCOURT agent de bon fonctionnement,
- Deux postes de technicien ne sont pas pourvus à ce jour.

Les techniciens assurent les contrôles de conception, d'implantation et de réalisation des installations neuves d'assainissement non collectif et les missions complémentaires du S.P.A.N.C. (informations, sensibilisations, conseils et instructions des demandes d'urbanismes) ainsi que le suivi des études de zonage d'assainissement.

Le service a enregistré les départs de Gianni RAELLE, agent de bon fonctionnement, au 1^{er} mars 2006 pour une entreprise privée du bâtiment et de Céline SANTERRE, Technicienne, au 1^{er} avril 2006 pour la Communauté de Communes des Crêtes Pré Ardennaises.

Il accueille des stagiaires dans le cadre de formations ou pour un stage de découverte. Nous avons donc reçu Benjamin WERIG (BTSA GEMEAU 2^{ème} année).

LE S.P.A.N.C. :**HISTORIQUE ET MISSIONS DU SERVICE :**

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) est une obligation réglementaire au 31 décembre 2005. Ce service peut être communal ou intercommunal. Le S.P.A.N.C. du S.S.E. a été mis en place au 1^{er} janvier 2003 et a pour missions :

- Le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations nouvelles d'assainissement non collectif,
- Le contrôle périodique de bon fonctionnement de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes ou devant exister.

Le territoire du service a évolué (+9% en nombre de communes). Il intervenait au 1^{er} janvier 2006 sur 139 communes du Vouzinois et du Sedanais. Quatre communes de l'arrondissement de Vouziers ont transféré la compétence assainissement non collectif au S.S.E. : MONTCHEUTIN au 1^{er} décembre 2005, EXERMONT, GRANDPRE et MANRE au 1^{er} janvier 2006.

Au 1^{er} décembre 2006, le S.P.A.N.C. intervient sur le territoire de 153 communes. Les 14 nouvelles communes adhérentes sont :

- 2 communes de l'arrondissement de Sedan : LETANNE et MOGUES (arrêté préfectoral n°2006-49 du 2 mai 2006).

- 1 E.P.C.I. de l'arrondissement de Sedan : le syndicat d'assainissement de la Vallée de l'Ennemanne (HARAUCOURT, RAUCOURT et FLABA et REMILLY AILLICOURT) (arrêté préfectoral n°2006-49 du 2 mai 2006).

- 9 communes de l'arrondissement de CHARLEVILLE MEZIERES (canton de FLIZE) : BALAIVES ET BUTZ, BOUTANCOURT, ELAN, ETREPIGNY, LES AYVELLES, HANNOGNE SAINT MARTIN, SAINT MARCEAU, SAPOGNE FEUCHERES et VRIGNE MEUSE (arrêté préfectoral n°2006-49 du 2 mai 2006).

Le S.P.A.N.C. assure sur le territoire des communes bénéficiant du service :

- l'instruction des certificats d'urbanisme, déclarations de travaux et permis de construire (pour la partie ASSAINISSEMENT uniquement),
- l'instruction des demandes d'assainissement (il est demandé de la joindre impérativement aux demandes de PC et DT pour faciliter l'examen du dossier),
- le contrôle avant remblaiement des installations nouvelles d'assainissement non collectif

ACTIVITES DU SERVICE :

Les interventions sont détaillées dans le tableau ci-contre pour la période du 1^{er} janvier au 15 novembre 2006 :

Intervention	2006	Evolution
Certificats d'urbanisme	80	-25%
Permis de construire	142	=
Autorisation de lotir	1	+100%

Déclarations de travaux	26	+37%
Demandes d'assainissement	205	+35%
Contrôle de réalisation	121	+70%
Contrôle périodique	1879	+81%

Le contrôle d'implantation, de conception et de réalisation des installations nouvelles d'assainissement non collectif :

Le contrôle de conception et d'implantation est un contrôle administratif qui donne un avis sur la filière proposée par le pétitionnaire. Le contrôle de réalisation est quant à lui un contrôle technique de la bonne réalisation des travaux. Il s'effectue avant remblaiement de la filière d'assainissement non collectif. Cette année le S.P.A.N.C. a instruit 205 demandes d'assainissement soit 1,3 demandes d'assainissement par commune. Le service a effectué en 2006 en moyenne 0,8 contrôle de réalisation par commune.

Le service souhaite également que le particulier informe préalablement le S.P.A.N.C. du démarrage des travaux afin de fixer d'ores et déjà un rendez-vous pour le contrôle. Nous demandons aux particuliers de transmettre une déclaration de commencement de travaux d'assainissement qui est jointe avec l'avis favorable du S.P.A.N.C. sur la demande d'assainissement.

Le Maire ou un représentant de la commune est invité à assister aux rendez-vous de terrain (informations des particuliers et contrôles des travaux), puisque celui-ci conserve son pouvoir de police sur son territoire communal compte tenu de la législation actuelle.

La redevance, pour la prestation réalisée, est directement facturée à l'usager après la visite de contrôle des travaux. Le paiement effectué, le particulier reçoit l'avis définitif sur la conformité, le plan de récolement de son installation d'assainissement non collectif et des documents d'informations sur l'entretien de l'assainissement.

Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existante ou devant exister :

Le S.P.A.N.C. réalise depuis le 11 juillet 2005 le contrôle périodique de bon fonctionnement de l'ensemble des installations existantes (neuves ou anciennes). Auparavant, le listing des redevables est élaboré avec l'aide de la Mairie.

Grâce à cette liste un courrier est envoyé à chaque redevable d'une commune au minimum trois semaines avant la vérification du bon fonctionnement des installations existantes, avec possibilité de prendre rendez-vous par téléphone, fax ou mail. Une affiche est envoyée en Mairie afin d'informer la population. Les dates d'intervention dans une commune sont également publiées dans le journal l'Ardennais-l'Union en page locale.

L'objectif du contrôle périodique de bon fonctionnement est :

- de faire le point sur le fonctionnement de votre assainissement et donc le rôle d'épuration de votre installation,
- de contribuer à limiter la pollution rejetée dans le sol (par des puisards, puits perdus...) et dans les cours d'eaux,

- de faire le bilan par commune de l'équipement des habitations en matière d'assainissement non collectif.

Les agents réalisent ce contrôle pour chaque habitation d'une commune. Les Agents doivent s'assurer du bon état de fonctionnement de l'assainissement existant pour chaque habitation et de demander aux propriétaires d'effectuer des petits travaux d'amélioration et d'entretien, à savoir :

- la réalisation de la vidange de la fosse septique ou de la fosse toutes eaux ou du bac dégraisseur,
- le nettoyage du pré-filtre décolloïdeur, du filtre « à charbon », du « filtre à chicanes » ou du filtre bactérien percolateur,
- la mise en place ou le remplacement du matériau filtrant des appareils ci-dessus,
- la mise en place d'une ventilation d'extraction des gaz de la fosse septique ou toutes eaux (élément indispensable à son bon fonctionnement).

Ces améliorations sont conseillées et non exigées. Les agents se rendent de nouveau dans la commune trois mois après pour constater les améliorations effectuées. Un rapport est envoyé à chaque propriétaire. Un bilan est effectué avec le Maire afin de dégager des futures priorités d'action en vue d'éventuels travaux d'assainissement non collectif ou collectif. Le contrôle périodique est effectué par lot de communes se lançant dans le zonage d'assainissement.

Le redevable, qui recevra la facture, est le propriétaire au 1^{er} janvier de l'année. La redevance pour le contrôle périodique est facturée annuellement et directement au propriétaire par le S.P.A.N.C.. Chaque année le redevable s'acquitte d'un quart du montant total de la prestation. La vérification du bon état de fonctionnement sera réalisée tous les 4 ans et elle nécessite que les regards de visite de la filière d'assainissement non collectif soient accessibles, décelés et ouverts (fosse septique, filtre, bac dégraisseur, préfiltre décolloïdeur, champs d'épandage).

Le bilan du contrôle périodique de bon fonctionnement effectué jusqu'à présent, soit 2985 contrôles, est le suivant :

installation d'assainissement non collectif	%
aucune	15,77%
Incomplète	53,42%
Conforme	17,09%
Refus d'accès à la propriété	0,16%
non décachée	13,56%

Il est à noter que le taux de refus d'accès à la propriété privée est insignifiant. Le pourcentage de filières non décachées est dû soit à la volonté du propriétaire de ne pas rendre accessible ses ouvrages d'assainissement non collectif, soit à la difficulté réelle d'accès (filières sous la salle de bains, les toilettes, la terrasse ...). Ces chiffres démontrent que 3 habitations sur 6.

sont équipées au minimum d'un prétraitement (fosse septique ou fosse toutes eaux).

Les eaux usées d'1 habitation sur 7 sont rejetées directement dans le milieu naturel (collecteur d'eaux pluviales, fossé, ruisseau, puisard...).

LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET DES DECLARATIONS DE TRAVAUX

La nouvelle procédure a été modifiée en concertation avec les services instructeurs, qui ont transmis à chaque commune une notice explicative courant novembre 2005. Elle est effective depuis le 1^{er} janvier 2006.

Les services instructeurs souhaitent que la Mairie soit le guichet unique des demandes d'urbanismes. C'est-

à-dire que c'est au Maire de demander l'avis des services concernés et en particulier au S.P.A.N.C. pour l'assainissement.

Le S.P.A.N.C. rappelle aux communes que cette procédure est indispensable pour rendre plus efficace l'action du service assainissement.

UNE INFORMATION INDISPENSABLE :

L'information sur l'assainissement non collectif des différents acteurs de la construction est nécessaire pour un meilleur dialogue et une meilleure efficacité, mais aussi pour aboutir à des ouvrages de qualité.

L'information des professionnels se déroule lors de rendez-vous d'informations et de contrôles de réalisation des travaux d'assainissement non collectif. Nous avons réalisé en 11 mois 473 rencontres :

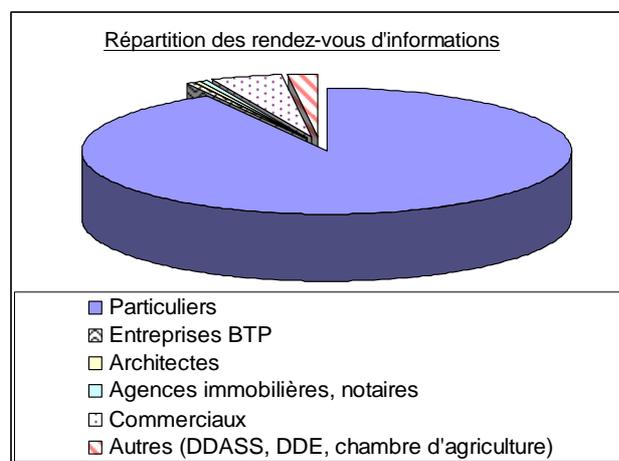
Interlocuteurs	Nb	%
Particuliers	435	92,0%
Entreprises BTP	3	0,6%
Architectes	1	0,2%
Agences immobilières, notaires	3	0,6%
Commerciaux	22	4,7%
Autres (DDASS, DDE, chambre d'agriculture)	9	1,9%
Total	473	100%

Le service a réalisé en moyenne par commune 2,8 rendez-vous d'informations et de sensibilisation des particuliers.

Le contrôle périodique de bon fonctionnement est un moyen de communication et de sensibilisation supplémentaire avec les usagers.

Il faut rappeler que le contrôle de l'assainissement n'est pas obligatoire lors de cession d'une habitation mais grâce au contrôle périodique des informations précieuses peuvent être communiquées à l'acheteur, au vendeurs, aux agences immobilières et aux notaires chargés de la vente.

Le S.P.A.N.C. participe aux réunions départementales des S.P.A.N.C. organisées par la M.I.S.E. des Ardennes. Le service a permis la mise en place d'une procédure de dérogation d'assainissement non collectif pour l'installation de filtres compacts innovants permettant d'épurer les eaux usées des habitations possédant beaucoup de contraintes d'implantation (surface, aménagement de la parcelle, pente accès ...).



PROJETS COMPLEMENTAIRES :

Le S.P.A.N.C. souhaite poursuivre en 2007 l'information des agriculteurs pour obtenir un maillage plus important du territoire du S.S.E.. Cette information a pour but de légaliser les pratiques déjà existantes de vidange des fosses septiques et fosses toutes eaux et de donner des conseils pour les améliorer.

Cette implication des agriculteurs dans cette démarche de vidanges de fosses septiques et

fosses toutes eaux est complémentaire du contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existantes ou devant exister.

Une formation des entreprises de TP est envisagée pour le début de l'année 2007 en partenariat avec la fédération départementale du bâtiment et des travaux publics.

LE S.A.T.A.Z. :**LES MISSIONS :**

Le S.A.T.A.Z. (Service d'Assistance Technique et Administrative pour les études de Zonage d'assainissement) assure pour les communes qui le souhaitent un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Le service assure le suivi de l'étude de zonage à partir de la consultation des bureaux d'études jusqu'à la fin de l'enquête publique, comprenant également

l'élaboration du dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et le suivi technique des prestations du bureau d'études. Le comité syndical a fixé le montant de la prestation d'assistance du S.S.E. qui varie en fonction de la population de la commune (tranche d'habitants).

LES ACTIVITES DU SERVICE :

Le lancement des marchés d'étude a été organisé en lots :

- **Lot 1** : 15 communes des cantons d'ATTIGNY, de TOURTERON et de VOUZIERES.
- **Lot 2** : 17 communes des cantons de BUZANCY, de GRANDPRE, de LE CHESNE et de MONTHOIS.
- **Lot 3** : 20 communes des cantons d'ATTIGNY, de BUZANCY, de GRANDPRE et de TOURTERON.
- **Lot 4** : 22 communes des cantons de CARIGNAN, LE CHESNE, de MOUZON et de RAUCOURT.
- **Lot 5** : 24 communes des cantons de BUZANCY, GRANDPRE, MONTHOIS et VOUZIERES
- **Lot 6** : 5 communes du canton de CARIGNAN (études diagnostic d'assainissement)
- **Lot 7** : 7 communes des cantons d'ATTIGNY, BUZANCY, GRANDPRE et MONTHOIS (consultation des bureaux d'études en cours)
- **Lot 8** : 14 communes des cantons de CARIGNAN, LE CHESNE, de MOUZON et de RAUCOURT. (consultation des bureaux d'études en attente de l'accord de l'Agence de l'Eau RHIN MEUSE)

Voici le bilan sur les 122 communes dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par le S.A.T.A.Z. :

- la consultation des bureaux d'études est en attente pour 11% des communes.
- la consultation des bureaux d'études est en cours pour 6% des communes,
- l'étude de schéma directeur d'assainissement est en cours pour 4% des communes,

- 10% des communes n'ont pas encore délibéré sur le choix de zonage à soumettre à l'enquête publique,

Certaines communes ont des difficultés pour se positionner sur un choix d'assainissement compte tenu que d'autres problèmes peuvent s'ajouter à l'assainissement et notamment la protection de la ressource en eau potable. Les autres communes viennent de terminer leur étude de schéma directeur d'assainissement et vont délibérer dans les prochaines semaines.

- le conseil municipal a délibéré sur le choix de zonage et l'enquête publique est à programmer pour 40% des communes,
- l'enquête publique est en cours pour 5% des communes,
- l'enquête publique est terminée et le conseil doit maintenant approuver définitivement le zonage pour 14% des communes,
- le zonage est approuvé définitivement pour 10% des communes.

Il est à noter qu'après la réunion de présentation technico-financière des scénarii d'assainissement, les conseils municipaux doivent se prononcer rapidement sur le choix de zonage à soumettre à l'enquête publique afin de respecter le délai de 2 ans fixé par la convention d'aide de l'Agence de l'Eau avec la commune. En effet l'enquête publique comporte des **délais incompressibles**.

UNE INFORMATION NECESSAIRE :

Un courrier d'information a été envoyé aux Maires des communes adhérentes au S.S.E. afin de rappeler les missions du S.A.T.A.Z. et fournir à la commune un estimatif de « l'OPÉRATION ZONAGE ». A ce jour, 14 communes adhérentes au S.P.A.N.C. souhaitent bénéficier pour 2007 du service d'assistance du S.S.E. La prochaine consultation est en attente de l'accord de l'Agence de l'Eau RHIN MEUSE.

A la demande des élus, le service a assuré, de janvier à novembre 2006, 25 réunions d'informations des conseils municipaux et 8 réunions publiques pour aider le zonage d'assainissement. Ces réunions sont également l'occasion de rappeler l'ensemble des obligations de la commune et des usagers dans le domaine de l'assainissement non collectif, de redéfinir l'assainissement non collectif, de décrire les missions du S.P.A.N.C. et les démarches mises en place, de faire de l'information.